

# CONSEIL MUNICIPAL

du 29 Septembre 2003

-----

L'an deux mil trois et le vingt neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

**Présents** : MM. PORTEBOIS, Mme MALARD, M. VENDERBURE, Mme MARTEAU, M. LEDRAPPIER, Mmes PELLARIN, MM. LEROY, GUESNIER, BELLOT, DEROCQUENCOURT, DAUREIL, CIVELLI, Mme CLEDIC, M. GABRIEL, Mme ANNEET et M. GAUCHY.

**Absents représentés** : M. LIVET par M. PORTEBOIS.  
M. GUFFROY par M. GUESNIER.

-----

Monsieur DEROCQUENCOURT a été désigné secrétaire de séance.

-----

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 16

Nombre de Conseillers représentés : 2

Date de la convocation : 10.09.2003

Date de l'affichage : 11.09.2003

-----

Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé.

-----

## **INSCRIPTION AU PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2004 :**

Madame MALARD donne lecture du rapport suivant :

L'intersection constituée des rues de l'Aronde, du Général de Gaulle (RD 81), de la Poste et de Bienville est dangereuse malgré l'instauration de stops rue de la Poste et de l'Aronde.

Ce carrefour, qui est le centre de la Commune comprend plusieurs commerces et le flux de circulation à cet emplacement est important.

Il est donc indispensable d'aménager cette intersection afin de préserver la sécurité aussi bien des véhicules que des piétons, car c'est aussi le passage emprunté par les enfants pour se rendre dans les écoles de la Commune. De la même façon, il est indispensable de créer un rétrécissement de chaussée pour réduire la vitesse rue du Général de Gaulle.

De plus, la mise en souterrain des réseaux ayant été réalisée rues du Général de Gaulle, du Moulin Bacot et de Bienville, il apparaît judicieux d'enterrer également les réseaux de ce carrefour afin de préserver une certaine harmonie et dans le même esprit, il convient de le paysager.

L'ensemble de ces travaux s'élève à :

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| Enfouissement des réseaux :          | 150 000 €HT |
| Mise en sécurité de l'intersection : | 173 300 €HT |

Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

|   |           |
|---|-----------|
| Montant total des travaux :                     | 323 300 € |
| Subvention du Département : 23 %                | 74 359 €  |
| Subvention pour la sécurité : 10 % de 173 300 € | 17 330 €  |
| Autofinancement ou réalisation d'un emprunt :   | 231 611 € |

En conséquence, vos commissions vous proposent :

- d'approuver le principe de la réalisation des travaux ;
- de solliciter une subvention du Département ;

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

*M. le Maire ajoute que ce projet a été débattu en Commission de Travaux, en séance de travail, en séance publique et que l'accent sur la sécurité permet une majoration de la subvention.*

*Le rétrécissement de la rue du Général de Gaulle doit obtenir l'assentiment du Conseil général et l'enrobé sera refait de cette rue par cet organisme. Côté pair les trottoirs restent à l'identique car le devenir de la Maison revendue à la Commune par M. DECHASSE n'est pas défini.*

*Monsieur GUESNIER fait remarquer qu'il a eu l'occasion de tester la rue Germaine Sibien à 7 H 30 et la circulation ainsi que la vitesse sont impressionnants, les Services Techniques remettent aux normes les panneaux de signalisation et ensuite, il convient d'étudier un plan de circulation.*

## **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT :**

### **➔ Aménagement de l'intersection rues de l'Aronde/ du Général de Gaulle/ de la Poste/ de Bienville et enfouissement des réseaux :**

Madame MALARD donne lecture du rapport suivant :

L'intersection constituée des rues de l'Aronde, du Général de Gaulle (RD 81), de la Poste et de Bienville est dangereuse malgré l'instauration de stops rue de la Poste et de l'Aronde.

Ce carrefour, qui est le centre de la Commune comprend plusieurs commerces et le flux de circulation à cet emplacement est important.

Il est donc indispensable d'aménager cette intersection afin de préserver la sécurité aussi bien des véhicules que des piétons, car c'est aussi le passage emprunté par les enfants pour se rendre dans les écoles de la Commune. De la même façon, il est indispensable de créer un rétrécissement de chaussée pour réduire la vitesse rue du Général de Gaulle.

De plus, la mise en souterrain des réseaux ayant été réalisée rues du Général de Gaulle, du Moulin Bacot et de Bienville, il apparaît judicieux d'enterrer également les réseaux de ce carrefour afin de préserver une certaine harmonie et dans le même esprit, il convient de le paysager.

L'ensemble de ces travaux s'élève à :

|  |             |
|--|-------------|
| - Enfouissement des réseaux :          | 150 000 €HT |
| - Mise en sécurité de l'intersection : | 173 300 €HT |

MCM/MB/CS2

Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

|   |           |
|---|-----------|
| Montant total des travaux :                     | 323 300 € |
| Subvention du Département : 23 %                | 74 359 €  |
| Subvention pour la sécurité : 10 % de 173 300 € | 17 330 €  |
| Autofinancement ou réalisation d'un emprunt :   | 201 611 € |
| Réserve parlementaire :                         | 30 000 €  |

En conséquence, vos commissions vous proposent :

- d'approuver le principe de la réalisation des travaux ;
- de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la réserve parlementaire.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### **INSCRIPTION AU PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2004 :**

#### **➔ Electricité de l'Eglise :**

Monsieur Bruno LEDRAPPIER donne lecture du rapport suivant :

L'électricité de l'église est déficiente depuis de nombreuses années et n'est réparée que par tronçons, en conséquence, il apparaît nécessaire de procéder à la rénovation totale de l'électricité.

Il est également indispensable de prévoir un chauffage adapté à des utilisations ponctuelles.

Ces travaux permettront de disposer d'un lieu de culte plus accueillant et de mettre en valeur notre patrimoine.

Le montant de ces travaux a été estimé à :

|                 |                  |
|-----------------|------------------|
| - Electricité : | 10 107,30 € H.T. |
| - Chauffage :   | 14 375,43 € H.T. |

Soit au total : 24 482,73 € H.T.

En conséquence, vos Commissions vous proposent :

- de solliciter l'aide du Conseil général ;
- d'approuver le principe de réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT :**

#### **➔ Electricité de l'église :**

Monsieur LEDRAPPIER donne lecture du rapport suivant :

L'électricité de l'église est déficiente depuis de nombreuses années et n'est réparée que par tronçons, en conséquence, il apparaît nécessaire de procéder à la rénovation totale de l'électricité.

Il est également indispensable de prévoir un chauffage adapté à des utilisations ponctuelles.

Ces travaux permettront de disposer d'un lieu de culte plus accueillant et de mettre en valeur notre patrimoine.

Le montant de ces travaux a été estimé à :

|                 |                  |
|-----------------|------------------|
| - Electricité : | 10 107,30 € H.T. |
| - Chauffage :   | 14 375,43 € H.T. |

Soit au total : 24 482,73 € H.T.

En conséquence, vos Commissions vous proposent :

- de solliciter une réserve parlementaire ;
- d'approuver le principe de réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### **UN OUVRAGE SUR CLAIROIX :**

Monsieur Bruno LEDRAPPIER donne lecture du rapport suivant :

L'association Art Histoire et Patrimoine souhaite réaliser un ouvrage sur Clairoix à partir des documents et des témoignages recueillis au fil des ans.

L'ouvrage devrait comprendre environ 130 pages et la commune souhaite qu'il soit au moins édité 1 500 livres dont le coût s'élève à 6 557.05 €TTC.

Ce livre est destiné aux habitants de Clairoix et à toutes les personnes et institutions intéressées et le Conseil Municipal demande au Conseil Général de parrainer cette œuvre et sollicite une subvention pour 2004.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

*M. le Maire rappelle que les Archers ont demandé une subvention exceptionnelle pour un tir dans le Mont Ganelon mais le projet a été abandonné.*

### **ADHESION A LA MEDECINE PROFESSIONNELLE :**

Madame ANNEET donne lecture du rapport suivant :

La Commune adhère depuis 1982 à la MTVO (Médecine du Travail de la Vallée de l'Oise) pour une cotisation de 1 033,36 €T.T.C.

Des dysfonctionnements de cet organisme nous ont amenés à dénoncer le contrat et nous vous proposons d'adhérer à la Médecine professionnelle et préventive proposée par le Centre de Gestion.

L'adhésion à ce service est gratuite et le coût 2004 de la visite annuelle pour 18 agents de droit public et 3 agents de droit privé est de 1009,11 € T.T.C.

En conséquence, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion à la Médecine Professionnelle et Préventive proposée par le Centre de Gestion.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## **CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE :**

Madame MARTEAU donne lecture du rapport suivant :

Monsieur Claude DESCAUCHEREUX, Agent Technique Principal, est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'Agent de Maîtrise, par voie de promotion interne.

Il pourrait utilement seconder M. PETIT, responsable du Service Technique, dans ses tâches, aussi, nous vous proposons de créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2003.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

*Monsieur VENDERBURE ajoute que Monsieur DESCAUCHEREUX est capable de seconder efficacement M. PETIT.*

## **AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE :**

Monsieur GUESNIER donne lecture du rapport suivant :

Les particuliers hésitent de moins en moins à porter plainte contre les Communes aussi bien pour la délivrance des actes d'urbanisme que pour les accidents survenus sur la voie publique.

Aussi, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à ester en justice de façon à pouvoir défendre les intérêts de la Commune en toutes circonstances.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

*Monsieur le Maire rappelle les affaires en cours : affaire ROLLET, les gens du voyage qui ont installé caravanes et chalets rue de la République au mépris des règles d'urbanisme, problème Millia qui réalise des travaux sans autorisation, ni déclaration, affaire Barbosa .....*

## **TRAVAUX :**

### **TRAVAUX : MUR DU CLOS DE L'ARONDE :**

Monsieur VENDERBURE donne lecture du rapport suivant :

Le mur en pierre du parc du Clos de l'Aronde séparant la propriété communale de celle de Mme Lavalard s'est écroulé en partie l'hiver dernier.

Un appel à la concurrence a été lancé et les propositions sont les suivantes :

|                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| CER                           | 18 585,84 €TTC |
| Pavillon rénovation de l'Oise | 19 719,65 €TTC |
| PIVETTA                       | 14 907,90 €TTC |
| BENZONI                       | 14 710,80 €TTC |

Aussi, votre Commission des Travaux vous propose de retenir la Société PIVETTA, la mieux disante et d'autoriser M. le Maire à lancer la commande.

En effet, Monsieur Benzoni est un artisan qui travaille seul et qui n'a pas pu intervenir en temps utile pour les Ecoles. Il y a donc un risque quant au travail à réaliser.

Adopté, sauf par M. LEDRAPPIER et Mme ANNEET qui s'abstiennent.

*Monsieur Venderbure précise que l'entreprise la moins disante n'a pas été retenue car un travail commandé pour la rentrée des classes dans les écoles n'a toujours pas été exécuté.*

*Monsieur le Maire informe que le mur est commun avec Mme Lavallard, on a donc essayé de démontrer la mitoyenneté mais 2 idées s'affrontent : l'une prend en compte l'ancienneté du mur par rapport à la construction voisine qui autrefois était un champ, l'autre prend en compte par une mention au cadastre et un chaperon qui fait paraître le mur mitoyen. Cependant la procédure serait longue, coûteuse et pas nécessairement à notre avantage.*

### **TRAVAUX : ALARME DES LOCAUX SPORTIFS :**

Monsieur GAUCHY donne lecture du rapport suivant :

Les locaux sportifs situés rue du Marais sont souvent visités et, en conséquence, il est nécessaire de prévoir leur protection.

Votre Commission des travaux a fait un appel à la concurrence pour mettre sous alarme ces locaux sportifs et les résultats sont les suivants :

| Société                    | APSD     | ATS        |
|----------------------------|----------|------------|
| - Local des Boulistes :    | 2 257,17 | 2 772,33   |
| - Vestiaires du football : | 3 434,37 | } 2 325,02 |
| - Vestiaires du Bicross :  | 3 746,77 |            |
| - Club house du Tennis :   | 1 391,77 |            |

Votre commission de travaux est en attente d'une troisième proposition de la Société SCS, en conséquence, elle vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à passer la commande à la société la mieux disante.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

*Monsieur Gauchy précise pour expliquer les différences de prix que la liaison APSD est radio tandis qu'elle est filaire pour ATS et SCS.*

*Pour les boulistes, il faut prévoir la liaison, les trois autres sont enterrées.*

*Monsieur le Maire a peur qu'avec les locaux neufs, il y ait des vols et du vandalisme.*

### **BALAYAGE DANS LA COMMUNE :**

Monsieur LEROY donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 28 avril 2003, le Conseil Municipal a décidé de dénoncer le contrat de balayage avec la Société AUBINE ONYX tel qu'il existait depuis 1986.

Votre commission des travaux avait lancé un appel à la concurrence mais tous les devis n'étaient pas en sa possession à l'époque, à présent, ils ont été complétés et les propositions sont les suivantes :

Société AUBINE ONYX : 16 100 €HT pour 16 balayages ;  
Société VALOIS ENVIRONNEMENT : 13 500 €HT pour 16 balayages ;

Votre Commission des travaux vous propose de retenir la Société VALOIS ENVIRONNEMENT.

Cependant, il était effectué 6 balayages dans l'année, il convient donc de demander une nouvelle proposition à cette société pour 6 balayages programmés et 4 balayages supplémentaires. Nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à lancer cette commande.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## **REDEVANCES DU SYNDICAT D'ELECTRICITE :**

### **➤ Redevance de fonctionnement :**

Monsieur GUESNIER donne lecture du rapport suivant :

Il est rappelé au Conseil Municipal :

Que la convention de concession pour le Service Public de distribution d'Energie Electrique, conclue le 27 mars 2002 entre le Syndicat d'électricité du Compiègnais, l'Autorité Concédante, et la SICAE-Oise, le Concessionnaire, stipule dans son cahier des charges qu'en contrepartie des dépenses supportées par l'autorité concédante au bénéfice du Service Public de distribution d'énergie électrique, le concessionnaire lui versera une redevance annuelle.

Cette redevance se compose de deux parts :

- Une première dite de fonctionnement ou R1 qui vise à financer les dépenses annuelles de structure du Syndicat d'électricité du Compiègnais ;
- Une deuxième dite d'investissement ou R2 ;

Le Comité Syndical, lors de sa séance du 2 juillet 2003, a entériné la répartition du solde de la Redevance R1, réduction faite des charges de fonctionnement du Syndicat, entre les différentes communes membres. Le Comité Syndical a adopté deux critères de répartition : La population municipale au dernier recensement et la longueur des réseaux BT concédés.

Le solde de la Redevance R1 s'établit à 11 975,92 €

La part de cette Redevance qui revient à la Commune de Clairoix s'établit à 1 058,34 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le versement par le Syndicat d'Electricité du Compiègnais de la somme ainsi déterminée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## **REDEVANCES DU SYNDICAT D'ELECTRICITE :**

### **➤ Redevance d'investissement :**

Monsieur DEROCQUENCOURT donne lecture du rapport suivant :

Lors de sa séance du 2 juillet 2003, le Syndicat d'Electricité du Compiègnais a délibéré sur l'octroi d'une subvention au titre des travaux d'enfouissement des réseaux rue St-Simon à Clairoix, réalisés en 2002.

En conséquence, nous vous proposons d'accepter la participation financière d'un montant de 39 551,86 € et d'autoriser Monsieur le Maire à établir le titre de recette correspondant. Cette recette sera inscrite au budget de l'exercice à l'article 7475.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## **ANIMATIONS : Tarifs de l'après-midi théâtrale**

Madame CLEDIC donne lecture du rapport suivant :

Le dimanche 19 octobre prochain, le groupe théâtral « simple prétexte » effectue une représentation dans la salle polyvalente de Clairoix.

Votre commission animation vous propose de pratiquer les tarifs suivants :

- adulte 4 €
- enfant de moins de 12 ans 2 €
- gratuit pour les moins de 6 ans

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## **AFFAIRES SCOLAIRES :**

Madame PELLARIN donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 2 juin dernier, a attribué une subvention exceptionnelle de 400 € à l'école primaire pour l'organisation d'un voyage en champagne lors des vendanges. Or, les vendanges ont été précoces et cette sortie n'est pas possible.

En conséquence, nous vous proposons de laisser cette subvention à l'école pour l'organisation d'un spectacle au téléthon sous réserve qu'il ait bien lieu.

Adopté, sauf par Mme CLEDIC qui s'abstient.

*Madame PELLARIN ajoute que le spectacle aurait lieu le vendredi soir.*

## **DECISION MODIFICATIVE N° 1 :**

### **➤ Chaudières dans les écoles :**

Monsieur CIVELLI donne lecture du rapport suivant :



Par délibération du 7 février 2003, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir et de faire installer une chaudière gaz dans le groupe B car la chaudière fuel tombait souvent en panne.

Or, la chaudière du groupe A a donné aussi des signes de fatigue et votre commission de travaux a demandé à la STIO (société retenue pour le groupe B) d'établir un nouveau devis pour le remplacement des 2 chaudières.

Le montant de ces travaux s'élevant à 38 434 €HT a été ramené à 35 000 € HT par l'entreprise.

Aussi vos commissions ont donné leur accord pour le changement des 2 chaudières et vous proposent de prévoir au budget :

- à l'article 21312 – Bâtiments scolaires : Opération n° 3 : + 10 000 €
- à l'article 21318 – Travaux de l'église : Opération n° 6 : - 10 000 €

*Monsieur le Maire informe que les crédits ont été enlevés des crédits de l'église car l'appel d'offres n'est pas terminé donc les travaux seront réalisés en 2004.*

*Il trouve que le choix de faire les 2 chaudières en même temps par la Commission des travaux est judicieux.*

#### ➔ **Cimetière : logiciel :**

Monsieur GUFFROY donne lecture du rapport suivant :

La société ELABOR a procédé à la restructuration du cimetière et au recensement de toutes les tombes et la mairie a établi un tableau de concordance.

Il serait bon de saisir tout le travail réalisé jusqu'à présent en informatique, pour cela il convient d'acquérir le logiciel du cimetière.

La société ELABOR propose un devis d'un montant de 2 306 €HT.

En conséquence, nous vous proposons d'acquérir ce logiciel et de prévoir au budget :

- à l'article 21316 – Cimetière : Opération n° 15 : + 1 000 €
- à l'article 21318 – Eglise : Opération n° 6 : - 1 000 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

*Monsieur le Maire pense qu'il faut continuer ce qui a été commencé et il est nécessaire de lancer la procédure.*

#### **SURBAISSE :**

Monsieur GABRIEL donne lecture du rapport suivant :

L'entreprise Petigny sise 1 rue de Roye à Clairoix demande la réalisation d'un surbaissé sur une longueur de 9 ml afin de rendre l'accès du parking plus facile.

Le montant de ces travaux s'élève à 1 913,60 € TTC, aussi, nous vous proposons d'établir la même règle que pour les particuliers et de l'appliquer également aux autres sociétés, soit la prise en charge par le demandeur de la moitié du bateau.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX :**

Monsieur BELLOT donne lecture du rapport suivant :

Le Syndicat des Eaux décide de réaliser une étude sur le Schéma Directeur d'alimentation en eau potable et la sécurisation de la ressource.

Afin qu'il puisse réaliser ce projet, le Comité Syndical, dans sa séance du 12 février 2003 a décidé la modification des statuts afin de disposer de la compétence « étude ».

En conséquence, nous vous proposons de donner votre accord à cette extension de compétence du Syndicat des Eaux.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## **SEJOUR DE SKI :**

Madame PELLARIN donne lecture du rapport suivant :

Comme tous les ans, votre Commission Scolaire vous propose d'organiser un séjour de ski pendant les vacances de février dont les bénéficiaires seraient les élèves du CMI.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## **REGIE ANIMATION : Caution :**

Le Maire donne lecture du rapport suivant :

La Commission Animation organise tous les ans un marché de Noël dans la salle polyvalente.

Pour permettre aux exposants de retenir leur place, il est demandé un chèque de caution de 100 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## **POINTS SUR LES SYNDICATS :**

. **Syndicat des Eaux** : M. Venderbure :

Les travaux de renforcement du réseau ont commencé aujourd'hui rue de Roye et ensuite rue du Tour de Ville et rue Margot. Le changement des branchements plomb sera pris en charge à 50 % par le Syndicat, et à 50 % par la Lyonnaise.

. **La Maison des Enfants** : Mme Marteau :

Le dernier trimestre de la crèche avec le reliquat 2002 fait dépasser les crédits prévus. M. le Maire ne souhaite pas continuer à payer des augmentations régulières. Il faut étudier ce dossier dont la gestion est difficile à comprendre.

. **S.I.A.V.A.** : M. Ledrappier :

- Une grille sur la Payelle à Lachelle a été refaite ;

- Une canalisation France Télécom posée dans le lit de la rivière fait monter les eaux et doit être enterrée ;
- Une 3<sup>ème</sup> tranche de travaux est en cours.

. **SMIOCE** : Mme Pellarin :

Changement de Président le 15 Octobre ;

. **SIVOC** : Mme Pellarin :

Bilan de la réhabilitation du collège : 3 919 900 €

Participation du SIVOC 979 975 € au lieu des 851 880 € prévus, l'augmentation sera répartie sur 13 ans.

. **CCRC** : M. Guesnier a assisté à deux réunions :

- pour le changement des sacs de déchets verts ;
- pour le reste, études.

. **REMISE DE MEDAILLE** :

Monsieur LUISIN Jean a été Conseiller Municipal pendant 23 ans et Adjoint au Maire pendant 18 ans.

Monsieur le Maire lui a remis la Médaille d'Honneur Communale Départementale et Régionale pour son dévouement pour la Commune.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 50.